

## AVIS DES SOCIETES \*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### **SOCIETE ELECTROSTAR**

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen  
2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

Suite aux récents évènements qu'a connus notre pays, le Conseil d'Administration de la Société ELECTROSTAR, s'est réuni le mercredi 2 février 2011 à 10h00, en présence des commissaires aux comptes de la société à l'effet d'évaluer les conséquences des dégâts occasionnés aux biens de l'entreprise et d'envisager les dispositions à prendre pour assurer la reprise de l'activité et la pérennité de l'entreprise.

A cet effet, le Conseil a constaté que le dépôt central de stockage sis à la zone industrielle de Bir El Kassaa a été incendié, détruisant le bâtiment et l'intégralité du stock existant.

En outre, un second dépôt ainsi que l'administration commerciale sis à Bir El Kassaa, ont été pillés et saccagés.

Il en est de même du siège de la société et des locaux du service après-vente sis à sidi Fathallah qui ont également été pillés, saccagés et incendiés.

Toutes les procédures légales et administratives ont été instruites auprès des autorités compétentes pour préserver les droits de la société.

Eu égard au caractère exceptionnel de ces événements (incendie, vol, pillage), et ce, en l'absence totale des forces de l'ordre durant plusieurs jours et, compte-tenu de l'ampleur des dégâts occasionnés, les pouvoirs publics ont été saisis afin de solliciter leur soutien.

A l'instar de l'ensemble des sociétés ayant enregistré des dégâts, nous avons demandé la mise en place d'un fond de soutien et des crédits à long terme pour le financement de ces éléments extraordinaires ainsi que des crédits court terme pour financer la reprise de l'activité économique.

L'estimation des dégâts serait de l'ordre 16,25 millions de dinars dont 14 millions en marchandise brûlée et volée et 2,25 millions en bâtiments et mobilier de bureau.

Les montants relatifs aux bâtiments et mobilier de bureau, soit 2,25 millions de dinars, seront entièrement pris en charge par les assurances.

Quant aux 14 millions de dinars qui représentent le montant des marchandises brûlées et volées, ils seront couverts en partie par les assurances, le fond de soutien qui sera mis en place par le gouvernement et le solde sera financé par un crédit long terme auprès du système bancaire. Des réunions de travail sont en cours avec les divers intervenants.

Le conseil d'administration a en outre décidé d'accélérer les procédures d'augmentation de capital, annoncée lors de l'assemblée générale du mois de juin 2010 et d'étudier la possibilité de la porter de dix à quinze millions de dinars.

Le Conseil reste optimiste quand a une forte reprise de l'activité a partir du milieu du deuxième trimestre de 2011 suite à l'augmentation sensible et quasi générale des salaires qui dopera la consommation des ménages d'une part, et l'assainissement du marché d'autre part.

En effet, suite aux changements structurels qui seront certainement opérés grâce à la Révolution Tunisienne, le conseil estime que le marché sera complètement assaini notamment par la disparition des pratiques d'importations illégales de marchandises qui représentaient plus de 30% du marché de l'électroménager.

Plusieurs acteurs économiques ayant eu recours à ces pratiques illégales disparaîtront naturellement, laissant la place aux quelques entreprises structurées, dont Electrostar, exerçant dans la transparence et le respect de la loi et de la réglementation douanière et fiscale. La concurrence loyale ainsi rétablie, Electrostar pourra évoluer dans un environnement sain lui permettant de rétablir ses marges, d'absorber rapidement les éléments exceptionnels, de rééquilibrer sa situation financière, de payer ses créanciers et enfin d'augmenter les bénéfices et la distribution des dividendes à ses actionnaires.

En ce qui concerne l'exercice écoulé, le chiffre d'affaire a baissé de façon significative suite aux importantes annulations par les clients des commandes du mois de décembre et du retour d'une partie des marchandises en stock. Le résultat (avant éléments extraordinaires) a baissé de manière significative par rapport aux prévisions suite a ces annulations et donc à la baisse du chiffre d'affaire, il devrait néanmoins se situer au même niveau que celui de l'exercice 2009.

le Conseil s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la continuité de l'activité économique de la société, préserver les emplois et continuer a alimenter le marché afin de satisfaire les besoins des consommateurs, d'autant plus que l'unité de production a été épargnée, ce qui a permis, déjà, la reprise de l'activité industrielle

Le Conseil d'Administration reste confiant en l'avenir de la société et appelle tous ses partenaires (actionnaires, employés, syndicats, banquiers, assurances et pouvoirs publics) à doubler et à conjuguer leurs efforts pour surmonter ces difficultés conjoncturelles.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.